VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Chance pour Placement. Cottage Double dans le Quatrième District. Nos 2719-2721 Rue Freret.

Succession de John G. Stritzinger—No 96,314. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO – W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet— JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 28 avril 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, a propriété comme suit, sera vendue:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième Districtde la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Locust (autrefois Bolis), Freret (autrefois Jacobs) et la rue Quatrième, désigné par le No deux, sur un plan dressé par F. Frémaux, voyer, le 3 décembre 1866, et déposé, pour références en l'étude Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, et par le même numéro, sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par J. A. D'Hérécourt, voyer, sous la date du 20 février 1867, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero Jr. un notaire en cette ville, le 25 oct. 1875, lequel dit lot mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Freret (autrefois Jacobs) sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 2719-2721 rue Freret, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, etc., de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigible en l'année 1911. L'acquéreur devant recevoir les loyers et revenus, de la date du passage de l'acte de vente et de faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple pour Placement. 518 Rue S. Rocheblave

Succession de James F. Reeves—No 96 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 17 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 16, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Rocheblave, Tonti et Gravier, sur un devis annexé à un acte passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1867, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant N. E. Trist ancien notaire le 29 mars 1878, d'après lequel devis, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 91 pieds, 4 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No 518 rue Sud Rocheblave, contenant quatre chambres galerie sur le devant, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Juge René T. Beauregard.

A l'encan, le 20 Juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. La Superbe Résidence, No 2512 rue Chestnut, entre les rues Deuxième et Troisième, ayant un terrain de 30 pieds, s'ouvrant sur les rues Deuxième et Troisième. La residence est moderne, ayant larges pelouses devant et sur le côté, grand Vestibule et Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc.; Huit Chambres à Coucher et Deux Chambres à Bain au premier étage; Grande Mansarde, intérieur magnifiquement fini; toutes les commodités modernes, eau abonde partout; connections d'égout; Bâtisse dans la cour avec chambre pour domestique, Buanderie; aussi grande Ecurie au Garage.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mai 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI, 20 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 247, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, et mesurant d'après un plan dressé par C. Milo Williams, daté du 15 avril 1905, annexé à la marge d'un acte pardevant Charles T. Soniat, notaire, le 17 avril 1905 comme suit: ladite portion de terre commence à une distance de 55' 7" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, et ayant une façade de 134' 2" 4'" à la rue Chestnut, finissant à une distance de 64' 5" 4'" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième; de là à un angle droit sur une première profondeur de 115' 1", de là, 64' 5" 4" sur une ligne s'étendant à la rue Troisième, de là 29' 8" à la rue Troisième sur une profondeur de 254' 1" sur une ligne s'étendant à la rue Deuxième, de là 30' à la rue Deuxième à un point de 114' 9" de l'encoignure des rues Deuxième et Chestnut, de là 55' 7" sur une ligne s'étendant vers la rue Troisième, de là 114' 5" au point du départ à la rue Chestnut. Ladite portion de terre est composée du tout des lots Nos 2, 4, 5, 6 et 9 et 22 et d'une partie du lot No 2 d'après un plan de H. Mauhausen, voyer, daté du 23 décembre 1844 et déposé en l'étude de T. D. Ricardo, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un ou un et deux ou un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte

ROBERT G. GUERARD.
Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 20

60 YEARS EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Freed & Co.

ANONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. Lewis,

No 96,703 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division B.

COTTAGE SIMPLE

No 727 RUE SALCEDO,

Entre les rues Gravier et Perdido.

A l'encan, Mercredi le 28 juin 1911, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & Co.—A. A. Freed, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 23ème jour de mai 1911, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Lewis, No 96,703, nous offrirons en vente la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt quatre, dans l'îlet No 631, borné par les rues Salcedo, Lopez Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer, le 4 avril 1899, annexé à un acte passé le 30 juin 1899 pardevant A. J. La Pice, notaire en cette ville, lequel lot s'étend à une distance de cent quatre vingt (180) pieds de la rue Gravier et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Salcedo, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux (102) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes entre lignes égales.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteurs.

Titch & Rogers, avocats.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Joseph D. Warburg.

No 96,792 — Cour Civile de District, Division C.

Propriété de Choix pour Résidence. COTTAGE DOUBLE 4700 et 4701 Avenue S. Carrollton,

Encoignure Cleveland.

UNE RESIDENCE SIMPLE A 2 ETAGES,

4033 Avenue Cleveland.

A l'Encan, MERCREDI, 7 Juin 1911 à MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE FREED, 914 Rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 5me jour de mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Premier District de cette ville, désignée par le No 18 dans l'îlet No 756, borné par les avenues Carrollton et Cleveland, les rues Pierce et Canal sur un devis dressé par W. D. Elam, député-voyer de ville, daté du 8 juin 1909, et annexé à un acte d'achat de vendeur ci-après mentionné, d'après lequel devis ledit lot mesurant 35 pieds, cas de pouces et 3 lignes de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur et façade à l'avenue Cleveland de 141 pieds 10 pouces et 7 lignes, une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue du Canal de 122 pieds 10 pouces, de là s'élargissant vers la rue du Canal de 32 pieds, de là une deuxième profondeur de 15 pieds 5 pouces et 5 lignes à la ligne du fond, lequel ayant une largeur de 65 pieds

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, portant 8 pour cent d'intérêt et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police délivrée au porteur du billet hypothécaire, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles sur la propriété en 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.,
Encanteurs et Agents de propriétés Foncières, 914 rue Gravier.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles W. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,423—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Blum, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCoskey, avocat.

25 mai—25 29—juin 3

Succession de Mme Rose Brothers

Vve par le mariage de Wm Laub, veuve en 2me mariage de James Arthur, et de son époux James Arthur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,156 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Theresa Jockel, veuve par le mariage de August Laub, maintenant épouse de Charles Thomas, administratrice, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno D. Nix avocat.

27 mai—27 31—juin 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Lucy A. Bassett, épouse de Simon W. Bassett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,583—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Simon W. Bassett, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—B. B. Howard, avocat. 2 juin—2 6 11

Succession de Patrick J. Ryan et Annie Ryan, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,523—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Johanna Ryan, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Henry O. Hollander, avocat.

1 juin—1 5 10

Succession de Mathilde Donnadieu, veuve de Theodore Guidry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 97,165—Division A—Attendu que John P. Ferrero a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mathilde Donnadieu, veuve de Theodore Guidry, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs, avocat.

30 mai—30—juin 3 8

Succession de Mme M. Melly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,881 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Ernest T. Florance, Favrot & Friedrichs, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de John W. Weimann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 76 869. — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26mai—26 30—juin 4

Succession vacante de John Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,787 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de E. T. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,865 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Mme Anna La Claverie, Veuve de William A. Holt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,163.—Division A.—Attendu que Mme Edith Georgia Holt, veuve de Ernest J. Irwin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Anna La Claverie, veuve de William A. Holt, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Titche & Rogers, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession vacante de Mme J. Bragg

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,880—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Oliver S. Livaudais, avocat.

31 mai—31—juin 4 9

Succession vacante de Mme H. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,867—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Frederick C. Webert

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,168—Division E—Attendu que Frederick Maurice Webert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick C. Webert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNEL, Greffier.—Jno Watt Duffy, avocat.

24 mai—24 28—juin 2

Succession de Charles H. Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96,602—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George R. Fisk et Frank Fisk, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier. — Oliver S. Livaudais, avocat.

31 mai—31—juin 4 9

VENTES AL'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PAYANT.

En la Résidence Double en Bois à Deux Etages,

Nos 1240-1242 rue Saratoga

Encoignure de la rue Erato,

Et un Cottage Double en Bois,

Nos 2332-2334 rue Philip.

Succession de Richard Mulvey,

No 94,753—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet—

JEUDI, le 29 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 mai 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

1er La résidence double en bois à deux étages, Nos 1240-1242 rue Saratoga, coin de la rue Erato, retirée de la banquette, ayant un grillage en fer, contenant galeries, huit chambres, eau et égout de chaque côté, le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Clio, Saratoga et Erato, désigné par le No 14, et mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 97 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et face à la rue Erato, et formant le coin des rues Saratoga et Erato, dans un bon voisinage et près de tous les commerces nécessaires pour avoir une maison confortable.

2me. Le cottage double en bois à deux étages, Nos 2332-2334 rue Philip, retiré de la banquette, contenant trois chambres de chaque côté, égout et eau. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Liberté et Howard, désigné par le No 5, et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 91 pieds entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien habité où la propriété n'est jamais vide, et près des lignes de chars, églises, marchés et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, ladits billets devant porter 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur ou les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles pour l'année 1911. 10 0/0 comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. B. Rosser, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'une Grande Etendue de Terre,

Connue comme le Brazilier Island, contenant 2426.50 acres, en la paroisse d'Orléans adjacent à la ville, sur le Chef Menteur et le Lac Pontchartrain, vis-à-vis de la grande étendue de terre de Michaud, entre le L. & N. et le N. E. Railroads.

SUCCESSION DE J. B. BRAZILIER.

No 91 218—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mai 1911 et signé le 9 mai 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre ou île, s'étendant sur la rive sud du Lac Pontchartrain, connue et désignée comme la "Brazilier Island" et comprenant section trente sept dans la Villette Dix, Sud et Section trente-huit (38) dans la Villette Onze, Sud du Range Quatorze, Est de la Ter. Helena Meridian, Louisiane, contenant deux mille quatre cent vingt-six et 50/100 d'acres (2,426 50) le tout comme il est démontré par le plan approuvé par le Voyer Général daté du 30 décembre 1853.

Cette propriété a le Chef sur un côté, le Lac Pontchartrain sur l'autre côté et le Bayou De Lesaire sur l'autre côté. Le lac Catherine est Sud et les Rigolets Est et les deux sont tout près. C'est près de la ville et est adoptable pour maraîchers ou autre façon de ferme, et s'étend entre deux grandes lignes de chemin de fer ci-dessus mentionnées et une autre ligne qui doit commencer bien bâtie. Des terres de ce genre sont de la plus grande importance pour un placement profitable de n'importe quelle importance dans le Sud aujourd'hui.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1911 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. L. Favrot, R. J. Lincoln, L. R. Graham, avocats.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession d'un attrayant cottage simple élevé de terre avec soubassement.

No 1132 rue Gayoso entre Ursulines et Bell, îlet Dupré et Orchidée.

JEUDI, 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Bruno Schlegel — No 95,993, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant soixante pieds de la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th Buisson, notaire, le 26 juillet 1894.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises et élevé de terre, à distance du trottoir, avec grillage en fer devant, ayant une grande galerie sur la devanture, vestibule, corridor, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine et grand soubassement, cour et trottoir pavé en schillinger.

La maison est bien installée, a installations pour gaz et électricité partout, connexion pour l'eau et les égouts et porte le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre Bell et Ursulines.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues pour l'année courante et tous les certificats nécessaires, l'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur; les loyers devant être acquis à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido

7 mai — 7 14 21 28 — juin 4 8

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Comprenant Meubles Elégants de Salon, Vestibule et Librairie.

Jolis ameublements de chambre à coucher, Meubles de salle à manger, Etagères pour livres, Case à porcelaine de Chine, Miroirs, Porte-chapeaux, 2 corps de bibliothèque, Machine à coudre, Fourneau et ustensiles de cuisine, Glacière et Divers.

Aussi une jolie collection de Livres de Loi et autres livres en français et anglais.

In re Succession de Henry Chiapella

No 96,540—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — Il sera vendu à l'encchère publique, MERCREDI, le 7 juin 1911 à 11 heures a. m., sur les lieux No 1713 rue Bourgogne, près de la rue Kerlerec, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté du 19 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Henry Chiapella.

Lot de meubles de maison et livres de loi, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

W. J. Waguespack, avocat.

28 mai—28—juin 4 7

J. L Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 96,616—Division C.

SUCCESSION DE Edward S. Rapier

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée: Succession de Edward S. Rapier, Dossier No 96 616, l'ordre daté et signé le 22 mai 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 29 juin 1911, la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 607, borné par les rues Upper ine, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 24 et mesurant trente pieds de face à la rue Freret sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté du 27 février 1902.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 607, borné par les rues Upperline, Robert, Robertson et Freret, désigné comme lot No 11 et mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent cinquante et un pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté du 27 février 1902.

3. Tout ce certain morceau ou parcelle de terre, s'étendant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, et plus particulièrement décrits comme lots Deux (2) et Trois (3) dans l'îlet No Dix-neuf (19) dans la division de Spring de ladite ville de Covington. Lesdits lots mesurant chacun cinquante-deux pieds cinq pouces (52' 5") de face à la rue Madison, et chacun une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120'), et chacun desdits lots sur la ligne du fond ou arrière cinquante-trois pieds sept pouces [53' 7"]. Ledit lot No Deux formant le coin des rues Hancock et Madison, le tout d'après un plan et par d'arpentage par Preston Herndon, ingénieur civil et voyer, du 16 mai 1906, de la portion de terre décrite, lequel plan est annexé à un acte de vente passé pardevant Joseph B. Lancaster, notaire pour la paroisse de St-Tammany, le 29 mai 1906.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères les taxes de 1911, et les frais des actes de vente et incluant les frais de tous certificats pardevant J. M. Quintero, notaire, 10 0/0 du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt, devant être fait au moment de l'adjudication par les acquéreurs avec

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.

28mai—28—juin 4 11 18 25 29

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lavigna Wright, veuve de Chas. Howard, maintenant épouse de David de Cour.

No 96,429—Cour Civile de District, Div. E.

COTTAGE SIMPLE

636 Rue Lizardi, entre les rues Chartres et Royale.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 29 juin 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 mai 1911, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décr